
COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 06 MAI 2019 - 18h00

Membres présents

ARCHAMPS	PIN X,
BEAUMONT	ETCHART C,
BOSSEY	
CHENEX	CRASTES P-J,
CHEVRIER	CUZIN A,
COLLONGES-SOUS-SALEVE	ETALLAZ G,
DINGY-EN-VUACHE	ROSAY E,
FEIGERES	ROGUET G,
JONZIER-EPAGNY	MERMIN M,
NEYDENS	
PRESILLY	DUPAIN L,
ST-JULIEN-EN-GNEVOIS	VIELLIARD A, MARX C,
SAVIGNY	FOL B,
VALLEIRY	MUGNIER F,
VERS	VILLET R,
VIRY	BONAVENTURE A,
VULBENS	BUDAN F,

Membre représenté LAVERRIERE C par CRASTES P-J,

Membre excusé DE SMEDT M,

Membre absent PECORINI J-L,

Invités VINCENT C,
C Pellevat et R Faure, Région Auvergne Rhône-Alpes
S Varez, Pôle Métropolitain

Points traités

I - Information/débat

1. Dispositif Ambition Région : 2^{ème} contrat (en présence de Cyril PELLEVAT)
2. Trame noire : extinction du Grand Genève (présentation par le PMGF)
3. Projet d'extension Vitam : procédure de concertation mise en place par la commune de Neydens
4. Petite enfance : bilan des attributions de places en crèches
5. Portage EPF - MARPA Vulbens

IV - Délibérations

1. Mobilité : attribution du marché « travaux de voirie, entretien courant et petits travaux neufs (lot 3)
2. Finances : attribution subventions 2019
3. Habitat : conventions de partenariat à intervenir avec Habitat et Humanisme pour les logements de dépannage de Valleiry et Dingy-en-Vuache
4. Petite enfance : modification du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant

Le Président ouvre la séance.

Monsieur Guy Roguet est désigné secrétaire de séance.

I - Information/débat

1. Dispositif Ambition Région : 2^{ème} contrat (en présence de Cyril PELLEVAT)

Point d'avancement des projets du 1^{er} contrat

✓ Signature du CAR avec la Région le 17 mai 2018

Volet stratégique qui s'appuie sur le projet de territoire de la CCG avec une déclinaison d'opérations faisant l'objet d'un engagement financier de la Région

Enveloppe : 1 412 000 €

✓ Deux outils complémentaires :

- dispositif bourgs centres destiné aux communes comptant entre 2 000 et 20 000 habitants

Enveloppe : 320 000 €

6 communes concernées : Archamps, Beaumont, Collonges, Saint-Julien, Valleiry, Viry

- plan ruralité destiné aux communes de moins de 2 000 habitants

Enveloppe : 97 000 €

11 communes concernées : Bossey, Chênex, Chevrier, Dingy, Feigères, Jonzier, Neydens, Présilly, Savigny, Vers, Vulbens

Point d'avancement CAR

	Date Depot	Date passage en CP	Libelle Opération	Coût total retenu	taux	Subvention	suivi
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS			bâtiment technique mutualisé	1 300 000,00 €	40,00%	520 000,00 €	pas de dossier
COMMUNE D'ARCHAMPS	07/06/2018		aménagement d'un local communal à destination d'un commerce	550 000,00 €	2,70%	70 000,00 €	01/03 : attente acte d'engagement
COMMUNE DE BEAUMONT	16/03/2018		accessibilité mairie	250 000,00 €	28,00%	70 000,00 €	29/11 : attente acte d'engagement travaux
COMMUNE DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	26/10/2018		rénovation école des prés de la fontaine	1 500 000,00 €	1,60%	174 000,00 €	27/03 : demande AE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS	01/03/2018	20/09/2018	déplacement locaux associatifs	117 038,00 €	40,00%	45 815,00 €	voté
SYNDICAT MIXTE DU SALEVE	28/04/2018		construction centre technique	349 000,00 €	22,90%	80 000,00 €	27/03 : attente acte d'engagement
COMMUNE DE FEIGERES	lettre intention C. Pellevat 11042019		liaison mode doux	800 000,00 €	0,40%	62 000,00 €	lettre d'intention transmise par C. PELLEVAT le 11/04/19. Contact à prendre avec la commune.
COMMUNE DE VIRY	17/04/2018		agrandissement du CTM	240 000,00 €	37,50%	90 000,00 €	10/01 : retard ds travaux, manque justif dépenses
COMMUNE DE VERS	22/11/2016	28/06/2019	réalisation d'une voie à mobilité douce entre les hameaux de Vers et Maison-Neuve	183 893,00 €	33,70%	62 000,00 €	voté
COMMUNE DE JONZIER-EPAGNY	10/03/2018	15/02/2019	aménagement d'un local communal à destination d'un commerce	342 430,00 €	13,90%	47 593,00 €	voté
SI DU GROUPE SCOLAIRE BEAUPRE	25/03/2017	20/09/2018	construction bâtiment scolaire et périscolaire	1 000 000,00 €	8,00%	80 000,00 €	voté
COMMUNE DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	27/12/2018		liaisons mode doux	166 000,00 €	33,70%	62 000,00 €	25/02 : demande AE
COMMUNE DE CHENEX	26/03/2018	15/02/2019	agrandissement groupe scolaire	300 000,00 €	15,90%	47 592,00 €	voté
				6 898 361,00 €		1 412 000,00 €	

Point d'avancement bourgs centres

Maître d'ouvrage	Opération	Coût de l'opération	Subvention régionale proposée	Subvention régionale votée	Vote CP
BEAUMONT	réaménagement du cimetière communal	156 935 €	28 583 €	28 583 €	18/01/2018
ARCHAMPS	construction d'un groupe scolaire	10 092 920 €	29 074 €	29 074 €	29/03/2018
SAINT JULIEN EN GENEVOIS	réhabilitation des vestiaires de foot	838 000 €	147 058 €	147 058 €	29/09/2017
COLLONGES SOUS SALEVE	Réhabilitation - aménagement de la place du marché	1 350 000 €	44 264 €	44 264 €	20/12/2018
VALLEIRY	aménagement d'un parc urbain	61 466 €	20 000 €	20 000 €	30/11/2017
VIRY	construction de 2 courts extérieurs de tennis	148 600 €	51 021 €	51 021 €	30/11/2017

Point d'avancement - plan ruralité

Maître d'ouvrage	Opération	Coût de l'opération	Subvention régionale proposée	Subvention régionale votée	Vote CP
DINGY EN VUACHE	création d'un espace intergénérationnel de sports et de loisirs	230 857,00 €	7 413 €	7 413 €	29/06/2017
FEIGERES	rénovation et extension du groupe scolaire	2 921 342,00 €	17 836 €	17 836 €	29/06/2017
VULBENS	mise en sécurité, en accessibilité et en mobilité douce des abords de la mairie	200 000 €	16 545,00 €	16 545,00 €	29/09/2017
SAVIGNY	travaux d'extension et de réaménagement de l'Ecole	789 295 €	9 199,00 €	9 199,00 €	29/09/2017
JONZIER EPAGNY	Agrandissement du réfectoire de l'école primaire	235 300 €	8 593,00 €	8 593,00 €	29/09/2017
NEYDENS	Extension des équipements scolaires	3 270 405 €	19 948,00 €	19 948,00 €	18/01/2018

Mise en place du 2^{ème} contrat

*Bourgs centres : 2^{ème} enveloppe de 300 000 € allouée

- tous projets sauf travaux de voirie, réseaux d'assainissement, eau, électriques, téléphonie, si isolés
- plancher des dépenses subventionnables : 30 000 €
- pas de plafond fixé
- taux d'intervention : 50 % maximum
- plancher de subvention : 15 000 €
- proposition de répartition de l'enveloppe de subvention, par la CCG :

COMMUNES	POPULATION	PART ENVELOPPE
ARCHAMPS	2 585	23 892 €
BEAUMONT	2 685	24 816 €
COLLONGES	3 938	36 397 €
SAINT-JULIEN	14 085	130 179 €
VALLEIRY	4 360	40 297 €
VIRY	4 806	44 419 €
	32 459	300 000 €

*plan ruralité : 2^{ème} enveloppe de 182 000 € allouée (avec un disponible de 173 261 €)

- même nature d'opérations et mêmes exclusions
- plafond de dépenses subventionnables : 150 000 €
- taux d'intervention : 50 % maximum
- plancher de subvention : 1 500 €
- plafond de subvention : 75 000 €
- proposition de répartition de l'enveloppe de subvention, par la CCG :

COMMUNES	POPULATION	PART ENVELOPPE
BOSSEY	957	15 163 €
CHENEX	806	12 771 €
CHEVRIER	489	7 748 €
DINGY	643	10 188 €
FEIGERES	1 561	24 733 €
JONZIER	755	11 963 €
NEYDENS	1 794	28 425 €
PRESILLY	774	12 264 €
SAVIGNY	823	13 040 €
VERS	812	12 866 €
VULBENS	1 521	24 100 €
	10 935	173 261 €

Methodologie proposée

*recensement des projets par les communes à l'aide d'une fiche projet

*transmission des éléments au référent technique de la Région pour pré-validation au titre du dispositif régional et en fonction des règles d'éligibilité

-lien Région-CCG pour le suivi du dispositif

C Pellevat précise que s'il y a un changement du montant de l'opération alors la somme de la subvention peut être conservée dans certaines conditions.

PJ Crastes propose que chaque commune transmette à l'intercommunalité ses projets pour arbitrage d'ici 1 mois en Bureau.

Il rappelle que les critères d'éligibilité adoptés pour la première enveloppe seront repris pour la seconde.

R Faure précise que les projets retenus doivent démarrer dans les 3 ans, à compter du moment où ils ont été votés en commission permanente. Le nouveau dispositif s'appliquera pour une durée de 5 ans. Pour autant, il est nécessaire d'être au plus près du phasage des travaux pour éviter une perte des subventions.

C Pellevat souligne qu'il a fait le choix de ne pas intervenir dans la répartition des enveloppes et laisse aux communes le soin de trouver une clé de répartition ; la CCG avait retenu le critère de population pour la répartition de la 1^{ère} enveloppe.

R Villet demande si la règle de répartition par la population est instaurée par la Région.

PJ Crastes répond par la négative ; c'est une règle propre à la CCG qui a servi de base pour la répartition de la 1^{ère} enveloppe.

R Villet estime que ce critère n'est pas juste car les projets les plus importants coûtent en proportion moins chers que les plus petits. C'est revenir à favoriser les plus grandes communes au détriment des petites.

C Pellevat rappelle qu'en tant que conseiller régional il a fait le choix de laisser libre les communes de choisir leur clé de répartition et dans un souci de transparence a communiqué les montants des 3 enveloppes à répartir. Cette démarche n'est pas identique chez tous les conseillers régionaux.

X Pin souhaite savoir s'il est possible de présenter pour la seconde fois un projet.

R Faure rappelle qu'il n'est pas possible de faire porter deux subventions de la Région sur un même projet mais il est éventuellement possible de trouver des objets connexes à un projet qui puissent faire l'objet de subventionnement.

Il est indiqué que les travaux ne doivent pas être engagés avant le dépôt du dossier.

C Vincent connaitre le nom du référent à qui s'adresser.

R Faure répond qu'il s'agit de lui-même.

G Etallaz demande si un projet de passerelle sur l'autoroute est éligible.

R Faure répond par l'affirmative.

PJ Crastes ajoute que R Faure est effectivement le référent à contacter pour les questions d'éligibilité et de présentation des dossiers.

A Vielliard souhaite avoir des précisions sur la notion de démarrage des travaux.

R Faure précise que les travaux ne doivent pas commencer avant le dépôt du dossier. Il ajoute que les dossiers de dépôts ont été simplifiés. Les dossiers sont téléchargeables sur le site de la Région.

Arrivée E Rosay.

PJ Crastes demande si la Région finance les acquisitions foncières éventuelles liées aux projets présentés.

R Faure répond que la Région a fait le choix de ne pas participer à l'acquisition foncière pure.

R Villet souhaite savoir si la Région intervient pour les travaux liés aux églises.

R Faure répond que la Région pourrait intervenir au titre de ce dispositif, à évaluer par rapport à d'autres projets.

C Pellevat ajoute qu'il est également possible de solliciter le FEDER, sur lequel le taux de subventionnement est intéressant, d'autant plus que les crédits ne sont pas tous consommés.

R Villet rappelle la complexité des dossiers à monter pour obtenir des subventions du FEDER. Les petites communes ont donc beaucoup de difficultés à solliciter ce fonds et auraient besoin d'un accompagnement pour le montage des dossiers. Il en a fait l'expérience dans la thématique

réhabilitation énergétique. Pour une subvention de 200 000 € la commune a fait remonter 101 fichiers.

C Pellevat précise qu'une cellule a été mise en place au sein de la Région pour répondre à ce besoin d'ingénierie.

Arrivée F Mugnier.

En conclusion, PJ Crastes demande aux communes de faire un retour sur les projets qu'elles souhaitent soumettre d'ici le 24 mai prochain pour pouvoir aborder cette question en Bureau du 03 juin.

A Bonaventure demande si les communes seront obligées, comme ce fut le cas pour la première enveloppe, de mettre des panneaux pour indiquer que la Région participe au financement des aménagements réalisés.

C Pellevat indique qu'il a effectivement eu des retours de certains territoires sur cette question.

Il ajoute que le dispositif fonctionne maintenant depuis 3 ans.

Concernant les acquisitions foncières, plusieurs demandes ont été faites à la Région et il n'est pas exclu qu'elle modifie sa position car il s'agit d'un élément d'aménagement du territoire. Certaines évolutions au sein de son exécutif pourraient conduire à des changements d'orientation politique.

2. Trame noire : extinction du Grand Genève (présentation par le PMGF)

Pollution lumineuse et trame noire - rappel du contexte

L'illumination du ciel nocturne a des influences négatives sur l'homme et son environnement :

*biodiversité : perte de repère des animaux, fragmentation des espaces, impact sur les migrations

*santé humaine (troubles du métabolisme et du sommeil)

La loi en France (suite à la loi Grenelle) : décret du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses, décret du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et aux pré-enseignes.

La loi en Suisse : en 2013 le conseil fédéral a mandaté l'OFEV pour actualiser et étendre ses « recommandations pour la prévention des émissions lumineuses de 2005 et en août 2018 le Grand Conseil du Genevois a adopté la motion pour un éclairage nocturne économe.

La nuit est belle, projet d'extinction lumineuse du Grand Genève

- Projet porté par le Muséum d'Histoire Naturelle de Genève, la Société d'Astronomie de Genève en partenariat avec le Grand Genève
- Objectif : Sensibiliser le public aux effets de la pollution lumineuse Comment : un non-allumage de tous les éclairages publics du Grand Genève couplé à des animations autour de la nuit (astronomie, biodiversité, culture...) pendant une soirée.
- Date : le jeudi 26 septembre 2019 : conditions astronomiques idéales (nouvelle lune, voie lactée visible dès le coucher du soleil, observation de Saturne possible dès 20h30...)
- Un défi : un projet ambitieux, jamais réalisé à cette échelle transfrontalière.
 - ✓ qui doit rester réaliste : projet à calibrer selon les moyens techniques disponibles,
 - ✓ répondant aux besoins du territoire : fiche E5 du PA3, dynamique du OFF des Assises, motion du Grand Conseil sur un éclairage économe,
 - ✓ pouvant avoir un retentissement médiatique international car unique sur l'aspect transfrontalier

Techniquement :

- Côté français, Il s'agit d'un non-allumage pendant une nuit minimum, avec intervention technique (internalisée ou via un prestataire) en amont et en aval de l'évènement sur les armoires qui commandent l'éclairage communal.
- Côté Canton de Genève, si l'intégralité des communes décide d'éteindre, il s'agit d'intervenir sur 3 points d'injection qui commandent chacun une portion du canton (SIG). Dans le cas contraire, nécessité d'intervenir armoire par armoire comme en France
- La commune décide d'éteindre l'intégralité ou seulement une partie de son éclairage public.
- Possibilité d'organiser des événements autour de la nuit à destination des habitants (observation astronomique, balade nocturne, lectures....) en évitant de générer de trop gros déplacements en voiture.

Premières communes partantes pour « La Nuit est Belle »

- Archamps, Valleiry, Saint-Julien, Lucinges, Juvigny, Saint-Cergues, Cervens, Reignier, Sauverny
- Canton de Genève : contacts en cours avec Genève, Bernex et Chêne-Bourgeries
- District de Nyon : le Parc du Jura Vaudois intéressé, contact en cours avec Prangins

La communication

« La Nuit est Belle » est le titre d'une exposition autour de la nuit portée par le Museum d'Histoire Naturelle de Genève et la Maison du Salève

- Proposition de reprendre ce titre positif, qui parle aux habitants
- Communication à partir des bases visuelles de l'exposition. (mise à disposition du graphiste du Muséum pour dégager la ligne visuelle, réaliser les cartes postales, réaliser le graphisme du programme).
- Une campagne de communication à prévoir auprès du grand public, début septembre

PJ Crastes précise qu'un courrier sera adressé aux communes pour qu'elles confirment ou non leur intérêt pour cette initiative. Il conviendra ensuite qu'elles se rapprochent de S Varez pour son organisation.

A Bonaventure demande si le péage de Viry sera éteint.

S Varez répond que cela pose des difficultés en termes de sécurité. La même problématique se pose pour l'aéroport.

F Mugnier souligne qu'il est nécessaire de prévenir au plus tôt les copropriétés privées pour qu'elles puissent s'organiser pour participer à cet évènement si elles le souhaitent.

S Varez précise qu'il appartiendra aux communes d'identifier les points qui feront l'objet d'une extinction.

Se déclarent favorables pour participer au projet les communes de Chenex, Vers, Valleiry, Archamps, Feigères, Viry, Beaumont, Neydens, Chevrier, Jonzier, Vulbens, Dingy et Présilly.

3. Projet d'extension Vitam : procédure de concertation mise en place par la commune de Neydens

Sortie L Dupain.

PJ Crastes rappelle que la compétence urbanisme relève de la commune et l'aménagement du territoire de la CCG. Le projet d'extension demandera une modification du SCOT et du PLU. Ainsi, la CCG et Neydens ont adressé une demande conjointe à l'Etat pour savoir qui de la CCG ou de la commune menait les procédures de modification. L'Etat a répondu le 14 février qu'il appartenait à la commune de mener les procédures car il s'agit d'une procédure privée, le projet ne comportant pas d'équipements publics. Parmi ces dernières, il est nécessaire d'organiser une concertation afin d'associer la population à la réflexion. La commune a pris une délibération en ce sens le 10 avril 2019 pour engager une procédure de concertation.

C Vincent précise que Neydens a demandé à la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) de nommer un garant. La concertation préalable sera menée sur le plan de programmation, c'est-à-dire la mise en compatibilité du PLU et du SCOT ; d'autres concertations viendront ensuite. La réponse de la CNDP est attendue mi-juin, cette dernière souhaitant s'associer les services d'un avocat pour répondre au plus juste à la demande. Aujourd'hui, mener une concertation sur un plan de programmation n'apportera pas de réponses aux questions relatives aux enseignes par exemple mais cette procédure est obligatoire. La concertation prévue initialement en juin et juillet 2019 ne pourra avoir lieu car la CNDP n'est pas en mesure d'apporter une réponse avant début juin.

Elle rappelle que la nomination d'un garant permet de sortir du champ politique et d'avoir un regard extérieur sur le territoire.

La délibération du 10 avril 2019 va être reprise car des éléments ont évolué.

PJ Crastes indique qu'il est prévu de mener une large concertation, à l'issue de laquelle un bilan sera tiré.

C Vincent précise qu'il appartiendra au garant de tirer le bilan de la concertation. Cette concertation pourra être l'occasion de faire évoluer le projet.

PJ Crastes rappelle qu'il appartiendra également à la commune de mener les différentes études d'impact ; elle sera accompagnée pour cela de bureaux d'étude.

En tout état de cause, eu égard au calendrier des procédures, aucun projet ne pourra être déposé d'ici la fin de l'année, ou éventuellement une mise en compatibilité mais en aucun cas une demande d'autorisation d'urbanisme.

R Villet demande si le projet est compatible avec le SCOT.

C Vincent répond que des adaptations mineures sont à prévoir, les modifications les plus importantes concernent le PLU.

PJ Crastes souligne que pour ne pas dépendre du dossier de porteur de projet, chaque collectivité, pour sa compétence, mènera une étude d'impact et travaillera sur les aménagements à réaliser.

R Villet souhaite savoir si le projet est stabilisé.

C Vincent répond qu'il évolue encore et est actuellement au stade de l'esquisse. Le volet administratif et études préalables est tellement conséquent que la phase programmation n'est pas encore abordée.

PJ Crastes souligne que la Communauté sera appelée à délibérer dans le cadre de la procédure de concertation pour donner son avis.

R Villet souhaite savoir si l'ouverture est toujours prévue en 2023.

C Vincent répond que l'approche des élections fait que le projet pourrait être un peu retardé.

F Mugnier demande s'il est toujours de 70 000 m².

C Vincent rappelle qu'il sera demandé en CDAC 35 000 m² supplémentaires par rapport à l'existant qui est actuellement de 6 000 m². Les 70 000 m² représentent la surface totale de l'équipement, y compris l'espace loisirs.

PJ Crastes souligne que la moyenne nationale d'équipement en surfaces commerciales est de 50 000 m² pour 50 000 habitants. La CCG se situe à 25 000 m² pour 46 000 habitants, soit deux fois moins que la moyenne nationale et l'Agglo d'Annemasse à 190 000 m² pour 90 000 habitants.

Il souligne qu'il est important que ce projet ne vienne pas concurrencer le centre-ville, qui est qui est plutôt orienté sur les achats quotidiens. Il est donc souhaitable que ce projet développe l'achat occasionnel, thématique à conserver dans la durée.

F Mugnier rappelle que le e-commerce concurrence fortement les centres commerciaux classiques et cette donnée doit être prise en compte dans le dimensionnement du projet.

E Rosay souligne que les commandes sur internet sont favorisées sur le territoire car les commerces sont éloignés. Dans le cas où un centre commercial s'ouvrirait, les comportements en seraient probablement modifiés.

PJ Crastes ajoute que les habitants se rendent dans les territoires voisins pour effectuer leurs achats, le e-commerce représentant 10% de la consommation.

A Vielliard note que le taux d'équipement commercial aux Etats-Unis est 4 fois supérieur à celui de la France.

F Mugnier indique qu'il ne faut pas réaliser ce projet uniquement pour avoir un centre commercial sur le territoire et qu'il est indispensable de mesurer l'impact du e-commerce avant de se lancer dans cette opération. Le très haut débit va accélérer le phénomène du e-commerce. Tant que la

croissance démographique est forte, ce danger est peu visible mais il faut néanmoins le prendre en compte.

PJ Crastes indique que le dossier sera abordé en commission en septembre.

Retour L Dupain.

4. Petite enfance : bilan des attributions de places en crèches

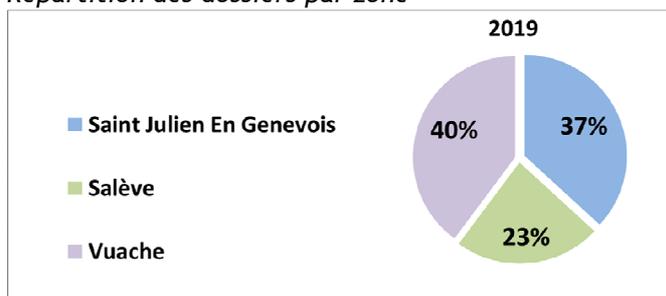
En 2019 : 311 dossiers déposés, 104 places disponibles, environ 1 place disponible pour 3 dossiers déposés, soit 38 % de demandes satisfaites.

En 2018 : 97 places disponibles, 290 dossiers déposés, 37,2% des demandes satisfaites.

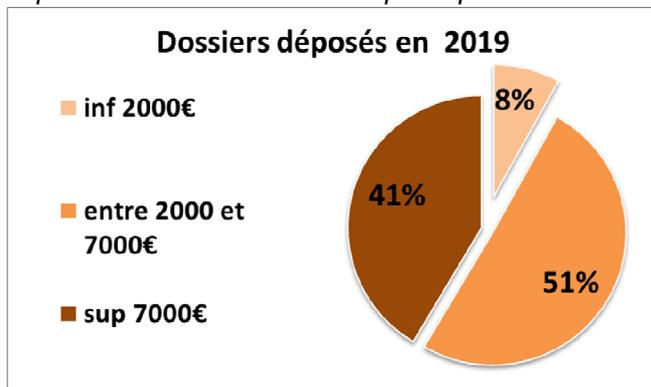
En 2017 : 101 places disponibles, 332 dossiers déposés, 30% des demandes satisfaites.

En 2016 : 89,6 places disponibles, 320 dossiers déposés, 35% des demandes satisfaites.

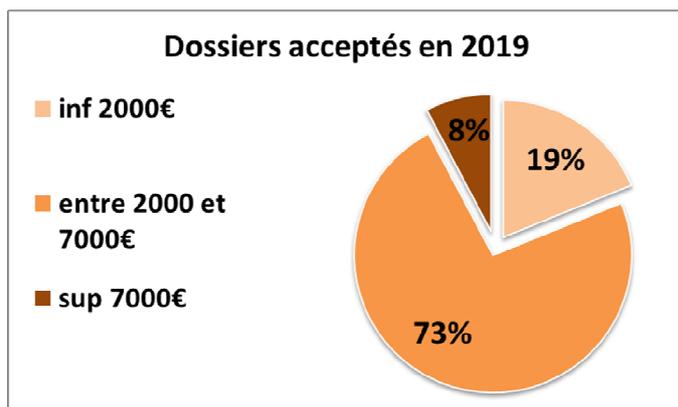
Répartition des dossiers par zone



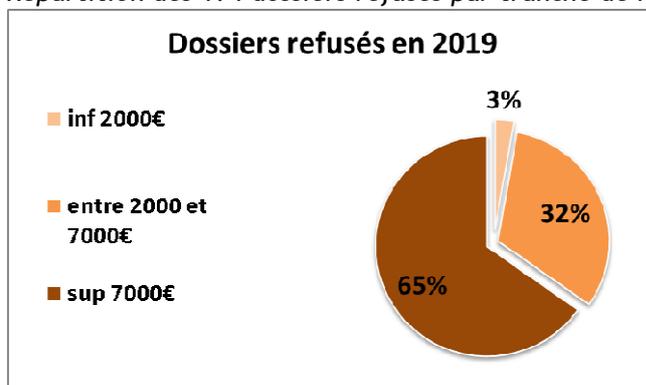
Répartition des 311 dossiers déposés par tranche de revenus



Répartition des 117 dossiers acceptés par tranche de revenus



Répartition des 194 dossiers refusés par tranche de revenus



Clés de compréhension des modalités d'attribution

Pour permettre aux familles du territoire de mieux comprendre les réponses données par la commission, les critères et les conditions d'étude des dossiers de préinscription ont été mis à jour et mis en ligne sur le site internet de la CCG.

Afin de classer objectivement les dossiers, les élus du territoire ont sélectionné et côté les critères suivants :

- 1) le besoin de garde (de 0 à 15 points) : Le ou les parents sont-ils en activité? Combien de jours de garde sont demandés ? Les horaires des parents sont-ils variables ou fixes ? L'enfant bénéficie-t-il déjà d'un autre mode de garde ?
- 2) la composition familiale (de 0 à 12 points) : Est-ce qu'un frère ou une sœur fréquente (et fréquentera encore en septembre) une crèche de la CCG ? La demande concerne-t-elle des jumeaux ? De combien d'enfants la famille est-elle composée ?
- 3) la situation sociale et familiale (entre 0 et 8 points)
- 4) les revenus (entre 0 et 5 points - en fonction des tranches)
- 5) une première inscription ou un renouvellement d'une demande (entre 0 et 3 points)

Les dossiers sont classés de 0 à 43 points.

L'ordre d'arrivée des dossiers n'est pas pris en compte dans les critères.

A noter: Quelques familles qui se sont vues refuser une place dénoncent le fait que toutes devraient avoir droit à une place en crèche publique puisqu'il s'agit d'un service public, qu'elles habitent depuis longtemps ici et paient des impôts sur le territoire.

Le premier mode de garde reste les assistants maternels, que ce soit à l'échelle local ou au niveau national.

C Marx souligne que le taux de réponse positive pour l'année 2019 correspond à celui des quatre dernières années.

A Vielliard souhaite savoir si les parents ont conscience de la faible chance qu'ils ont d'obtenir une place lorsqu'ils déposent un dossier.

MA Debruyne indique qu'ils sont informés par téléphone de cette situation.

A Vielliard note qu'il serait intéressant que cet élément soit noté sur le dossier d'inscription.

J Barbier ajoute que l'information sur l'ensemble des modes de garde est donnée, avec une incitation qui est faite à contacter le relais d'assistants maternels.

PJ Crastes souligne qu'il serait effectivement souhaitable d'inscrire en préambule du dossier le cadre légal du service et les places limitées. En effet, cela mérite d'être expliqué car c'est une situation difficile à comprendre pour les familles.

G Roguet demande si l'obligation de scolarisation des enfants dès 3 ans va impacter le service.

C Marx répond par la négative qu'il répond que les crèches refusent les enfants en âge d'être scolarisés, sauf cas exceptionnel, de handicap par exemple.

R Villet estime que les revenus sont peu pris en compte dans les critères d'attribution.

PJ Crastes demande si la notion de revenus se retrouve au niveau d'autres points évalués.

MA Debruyne répond par la négative.

Elle précise que la situation sociale correspond à la situation familiale (famille monoparentale...) et n'est pas liée au revenu.

C Marx souligne que le critère revenus est souvent l'élément différenciant in fine, même s'il n'a pas un poids très important dans les critères.

A Vielliard note que le critère des revenus permet de donner des points supplémentaires qui font la différence dans l'attribution des places disponibles. La mixité sociale est importante.

Il s'interroge par ailleurs sur la stabilité des demandes alors que la population est en augmentation. Il observe que le ratio du nombre d'enfants par habitant est très disparate sur le territoire de la CCG puisqu'il est de 1,7 à Bossey contre 2,5 à Vulbens. Cette donnée doit être prise en compte pour les années à venir car le développement du service doit se faire en fonction du nombre d'enfants, plus nombreux dans l'ouest du territoire ; ce n'est pas le critère population adulte qui doit être pris en compte.

C Marx demande si les données transmises sont fiables.

J Barbier répond qu'elles sont fournies par la CAF mais il est à noter que tous les habitants ne sont pas inscrits à la CAF.

5. Portage EPF - MARPA Vulbens

La demande de portage porte sur l'acquisition d'un tènement de 6 640 m² destiné à accueillir la MARPA sur la commune de Vulbens, pour un montant de 700 000 €. Le portage EPF permet de solliciter une subvention à hauteur de 100 000 € via le fonds SRU.

Le projet vise à la création de 24 logements MARPA et 10 logements autres.

Avis favorable du Bureau pour solliciter l'EPF sur le portage présenté.

II - Compte-rendu des commissions

Néant.

III - Approbation compte-rendu du Bureau du 1^{er} avril 2019

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

IV - Délibérations

1. Mobilité : attribution du marché « travaux de voirie, entretien courant et petits travaux neufs (lot 3)

La Communauté de Communes est compétente en matière de création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités économique et en matière de mobilité.

La Ville de Saint-Julien-en-Genevois doit renouveler son marché de travaux de voirie, entretien courant et petits travaux neufs arrivant à échéance. Ces marchés portent sur :

- Les travaux nécessaires à l'entretien et aux réparations des chaussées, des réseaux humides et d'éventuels réseaux électriques et de télécommunications (lot n°01),
- L'éclairage public (lot n°02),
- La signalisation horizontale (lot n°03).

La Communauté de Communes a également besoin de prestations portant sur le lot n°03.

Afin d'optimiser les coûts, le Bureau Communautaire a approuvé le 4 février 2019, la convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes et la Commune de Saint-Julien-en-Genevois, désignée, d'un commun accord, coordonnateur du groupement.

Conformément aux articles 28, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et au vu des montants que cela recouvre, une procédure d'appel d'offres ouvert européen a été lancée. Le groupement de commandes a souhaité ainsi confier à un ou plusieurs prestataire(s) l'exécution des travaux de voirie, d'entretien courant et de petits travaux. Le marché est passé sous forme d'accord-cadre à bons de commande pour une durée de 4 ans.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 11 février 2019.

La date limite de remise des offres pour les entreprises était fixée le 18 mars 2019 à 12h00. Trois offres ont été reçues pour le lot n°03.

Après avoir entendu l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres du coordonnateur, dûment convoquée pour le mercredi 10 avril 2019, a décidé de retenir l'offre suivante, économiquement la plus avantageuse, selon les critères de jugement des offres fixés dans le règlement de consultation :

N° Lot	Désignation Lot	Société	Montant € HT annuel maximum
3	Signalisation horizontale	LDV SIGNALISATION	50 000

Vu les articles 28, 78 et 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

Vu la délibération du 4 février 2019 portant sur la convention constitutive d'un groupement de commandes pour les travaux de voirie, entretien courant et petits travaux neufs

Vu l'exposé ci-dessus,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- D'ENTERINER la décision prise lors de la séance de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes et de retenir l'offre de la société LDV SIGNALISATION, économiquement la plus avantageuse, pour un montant annuel HT de 50 000 € maximum,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché ainsi que toute pièce s'y rapportant.
- Adopté à l'unanimité -

2. Finances : attribution subventions 2019

La Communauté de Communes subventionne, conformément à ses statuts, les associations, les lycées et collèges, ainsi que d'autres organismes dont le champ d'action et d'intervention présente un intérêt communautaire.

Chaque commission thématique a procédé à l'instruction des demandes dans son domaine de délégation.

Les demandes ne relevant pas de commission spécifique ont été traitées par le Comité de Présidence.

Le montant des subventions proposées pour 2019 s'élève à 237 884 € (dont subvention à l'EPIC de l'office du tourisme de 74 000 €). Les crédits sont prévus au budget.

Le montant attribué en 2018 était de 167 692 €.

Les propositions d'attribution de subventions pour l'année 2019 sont les suivantes :

SPORT			
	DEMANDE	AVIS COMMISSION EQUIPEMENT	PROPOSITION AU BUREAU
Club de foot du Genevois	5 000	3 500	3 500
ASJ 74 - Vitam Run	4 000	2 200	2 200
MJC du Vuache	2 000	1 500	1 500
Vélo club de Saint-Julien	4 000	2 000	2 000
AS Présentation de Marie	3 000	2 500	2 500
Tennis Club	5 000	3 000	3 000
Tennis Club le Châble Beaumont (construction mini-tennis)	Non précisé	0	0
Total sport	23 000	14 700	14 700

ASSOCIATIONS SPORTIVES COLLEGES ET LYCEES			
	DEMANDE	AVIS COMMISSION EQUIPEMENT	PROPOSITION AU BUREAU
Collège Jean-Jacques ROUSSEAU	2 500	2 300	2 300
Collège Arthur RIMBAUD	2 500	2 300	2 300
Lycée Mme de Staël	650	650	650
La Présentation de Marie	2 200	2 000	2 000
Lycée St Vincent-association sportive joie et jeunesse	3 500	2 000	2 000
MFR de Vulbens	1 800	1 000	1 000
Total A.S. collèges et lycées	13 150	10 250	10 250

ACTIONS EDUCATIVES COLLEGES ET LYCEES			
	DEMANDE	AVIS COMITE PRESIDENCE	PROPOSITION AU BUREAU
Collège Arthur RIMBAUD-test natation avant entrée 6ème	Non précisé	0	0
Collège Arthur RIMBAUD	1 250	600	600
Collège Jean-Jacques ROUSSEAU	1 250	600	600
Total collèges et lycées (actions éducatives)	2 500	1 200	1 200

CULTURE			
	DEMANDE	AVIS COMITE PRESIDENCE	PROPOSITION AU BUREAU
Comité de Jumelage	3 800	3 800	3 800
MJC du Vuache	1 300	1 050	1 050
Total culture	5 100	4 850	4 850

SOCIAL			
	DEMANDE	AVIS COMMISSION SOCIALE	PROPOSITION AU BUREAU
Mission Locale	67 334	67 334	67 334
Alfaa	3 000	3 000	2 000
AVIJ 74 (VIA 74)	9 500	9 500	9 500
Université populaire	800	800	800

Le temps partagé	7 000	5 000	5 000
Vivre SEP	2 000	0	0
Les Ombelles	Non précisé	0	0
Association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'appel de Chambéry	500	500	500
Total Social	90 134	86 134	85 134

ECONOMIE - TOURISME			
	DEMANDE	AVIS COMMISSION ECONOMIE-TOURISME	PROPOSITION AU BUREAU
ESI	10 000	10 000	10 000
Initiative Genevois (GHSI)	8 000	8 000	8 000
Office du Tourisme	74 000	74 000	74 000
Maison de l'Economie et Développement ou Annemasse Agglo selon porteur de projet	5 000	5 000	5 000
Total économie - tourisme	97 000	97 000	97 000

AMENAGEMENT - LOGEMENT			
	DEMANDE	AVIS COMMISSION AMENAGEMENT - LOGEMENT	PROPOSITION AU BUREAU
Habitat et humanisme	20 600	20 600	20 600
Total aménagement - logement	20 600	20 600	20 600

DIVERS			
	DEMANDE	AVIS COMITE PRESIDENCE	PROPOSITION AU BUREAU
Association de Cardiologie des Alpes - club Cœur et Santé du Genevois	3 500	1 200	1 200
Jeunes Sapeurs-Pompiers	1 500	1 150	1 150
La Salèviennne	1 800	1 800	1 800
Sur les pas des Huguenots	750	0	0
Maison des lycéens	1 000	0	0
Scouts et Guides de France Groupe Saints Pierre et Paul en Genevois	2 000	0	0
Association pour un centre de sauvegarde de la faune sauvage	1 000	0	0
Foyer nordique du Salève et association du Téléski du Salève	5 000	0	0
Jeunes agriculteurs	Non précisé	0	0
Total divers	16 550	4 150	4 150

RECAPITULATIF	TOTAL DEMANDES	TOTAL AVIS COMMISSION/COMITE DE PRESIDENCE	TOTAL PROPOSITIONS AU BUREAU
	268 034	238 884	237 884

Dans le cadre des crédits inscrits au budget primitif 2019, le Président propose au Bureau d'examiner et d'attribuer les attributions de subventions pour l'année 2019 telles que présentées ci-dessus.

- Adopté à l'unanimité -

C Vincent souhaite savoir si l'association des jeunes agriculteurs a soumis une demande de subvention pour l'organisation d'une manifestation les 29 et 30 juin prochain.

MH Dubois répond par l'affirmative. Cette demande a été instruite mais elle n'a pas été retenue car elle n'entre pas dans les statuts de la CCG.

PJ Crastes rappelle que la CCG avait participé au financement d'un film sur l'année 2017.

3. Habitat : conventions de partenariat à intervenir avec Habitat et Humanisme pour les logements de dépannage de Valleiry et Dingy-en-Vuache

Depuis 2009, la CCG conventionne avec Habitat et Humanisme de Haute-Savoie (HH 74) pour la sous-location et la gestion d'un logement meublé à Dingy-en-Vuache. Depuis mai 2016, un nouveau logement de dépannage a été créé à Valleiry.

Ces logements sont loués par HH 74 et sous-loués temporairement à des familles ayant besoin d'un logement le temps de se stabiliser et de retrouver un logement autonome.

Dans ce cadre, la CCG a versé une subvention à HH 74 d'un montant de 19 500 € au titre de l'année 2018.

La Communauté de communes a mis en place un partenariat avec l'association Espaces Femmes, association de lutte pour l'égalité femmes-hommes et la fin des violences faites aux femmes, les communes du territoire et le Pôle médico-social de Saint-Julien-en-Genevois, afin de présenter des candidatures.

Il est proposé de reconduire la démarche pour les deux logements de dépannage.

Concernant le logement de dépannage de Dingy-en-Vuache, la subvention pour 2019 et 2020 s'élève à 11 500 € par an et permettra de couvrir les charges suivantes :

Budget prévisionnel logement de dépannage 2019 et 2020	
Charges :	Dingy-en-Vuache
Loyers versés au Bailleur	8 100 €
Charges	2 160 €
Chauffage / Eau chaude	0 €
Electricité	360 €
Eau	0 €
Petit entretien	480 €
Frais de gestion H&H	400 €
Total annuel	11 500 €

Concernant le logement de dépannage de Valleiry, la subvention pour 2019 et 2020 s'élève à 9 100 € par an et permettra de couvrir les charges suivantes :

Budget prévisionnel logement de dépannage 2019 et 2020	
Charges :	Valleiry
Loyers versés au Bailleur	4 560 €
Charges	1 620 €
Chauffage / Eau chaude	1 080 €
Electricité	560 €
Eau	400 €
Petit entretien	480 €
Frais de gestion H&H	400 €
Total annuel	9 100 €

En conséquence, le Bureau Communautaire décide :

- de reconduire cette démarche pour les années 2019 et 2020 selon les conditions financières énoncées ci-avant,
- d'approuver les conventions de partenariat à intervenir avec Habitat et Humanisme jointes en annexes,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette démarche.
 - Adopté à l'unanimité -

Il est précisé qu'il y a actuellement une demande urgente sur le Vuache.

A Bonaventure indique que Viry avait proposé à Habitat et Humanisme de créer un ou deux logements d'urgence sur la commune mais l'association n'avait pas les moyens humains de proposer un accompagnement.

A Péricart explique qu'effectivement c'est un bénévole retraité qui assure l'accompagnement. Il lui est donc difficile de multiplier les interventions.

PJ Crastes ajoute que cette question sera abordée lors d'une prochaine commission habitat.

A Péricart signale que Haute-Savoie Habitat propose de présenter lors du prochain Bureau la convention d'utilité sociale pour laquelle la CCG peut être co-signataire. Cette convention vise notamment à prévoir la vente d'une partie du patrimoine du bailleur social.

4. Petite enfance : modification du règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment les articles R. 2324-29 et R.2324-30 précisant les informations à mettre dans le règlement de fonctionnement ;

Vu le décret n°2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans ;

Vu la circulaire de la CNAF 2014-009 du 26 mars 2014, relative au règlement de fonctionnement des EAJE intercommunaux ;

Vu les avis favorables du Président du Conseil Départemental de la Haute Savoie portant sur le fonctionnement des structures d'accueil ;

Suite aux différents contrôles de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) sur les EAJE de la CCG en 2018 et 2019, il convient d'apporter les modifications suivantes au règlement de fonctionnement :

✓ Dans le but d'optimiser le taux de facturation des crèches tout en simplifiant le traitement administratif des contrats d'accueil, il est proposé, à compter de la rentrée scolaire 2019, de ne plus mensualiser les contrats d'accueil et ce, dans un double objectif : simplifier et alléger la partie administrative d'une part et être au plus près des besoins des familles d'autre part. Cela est rendu possible par le fait que la CAF ne préconise plus particulièrement la mensualisation : longtemps prônée pour permettre aux familles de se projeter dans un budget fixe à l'année, il s'avère plutôt à l'usage que, du fait des nombreux changements demandés par les familles au cours d'une année, les forfaits mensuels sont souvent différents d'un mois à l'autre et source de grande incompréhension en raison de la complexité des régularisations.

De plus, cette mesure va dans le sens d'une maîtrise du taux de facturation exigé par la CAF puisqu'elle permet de réduire l'écart entre les heures facturées et les heures réalisées et ainsi potentiellement d'augmenter les subventions versées par la CAF à la CCG.

Les familles ne paieront donc plus chaque mois un forfait lissé sur l'année mais les heures réellement utilisées.

Ainsi, il est nécessaire de modifier le paragraphe concernant la contractualisation en conséquence.

✓ Ajouter un paragraphe veillant à intégrer les modalités d'accueil des enfants dont l'un des parents est en parcours de réinsertion professionnelle afin de réduire les inégalités sociales en matière d'accueil du jeune enfant et de renforcer l'accès des familles les plus modestes aux modes d'accueil.

✓ Supprimer le paragraphe sur la halte-garderie de Valleiry qui propose dorénavant de l'accueil occasionnel dans toutes les sections et non plus une section dédiée.

D'autres ajustements mineurs sont apportés au règlement de fonctionnement dans le projet annexé à la présente.

Le Bureau décide :

- de modifier ainsi le règlement de fonctionnement des EAJE de la CCG,

- d'autoriser le Président à prendre toute disposition relative à l'application de la présente délibération.
 - Adopté à l'unanimité -

V - Divers

1. Coopération décentralisée

E Rosay souhaiterait que soit abordées lors d'un prochain Bureau les aides de la CCG en matière de coopération décentralisée. En effet, il lui semble important non pas de se positionner sur un projet, comme ce fut le cas pour Brickaville, mais sur un montant d'investissement, car il est difficile pour les élus de choisir parmi des projets dont ils ont peu de connaissance. Il est souhaitable de déterminer un niveau de participation, la loi autorisant les collectivités à participer jusqu'à 1% de leur budget, car des priorités sont également à prendre en compte au niveau du service. Il semble nécessaire d'avoir une vision pluriannuelle, voir sur le mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Rédigé par Séverine Ramseier le 27 mai 2019.

Vu par le Président